

# Les prix pour Up pro

Prix février 2020 (\*) - TVA exclue

Cette fiche de prix fait intégralement partie des Conditions Spécifiques de votre Contrat avec Electrabel sa

# Up pro

Les prix qui vous sont facturés sont constitués des parties suivantes : le prix pour l'électricité, le prix pour le gaz, la redevance fixe, les coûts d'électricité verte et le cas échéant de cogénération, les Coûts de Réseau électrique et gaz (approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux) et enfin les Suppléments (taxes et surcharges) fixés par les pouvoirs publics.

ELECTRICITE: PRIX D'ÉNERGIE FIXE - 4 ANS		GAZ : PRIX D'ÉNERGIE FIXE - 4 ANS	
NORMAL	Février 2020		Février 2020
Prix par kWh (c€/kWh)	6,153		2,380
BIHORAIRE	Février 2020		
Prix par kWh heures pleines (c€/kWh)	7,124		
Prix par kWh heures creuses (c€/kWh)	5,210		
EXCLUSIF NUIT	Février 2020		
Prix par kWh (c€/kWh)	5,210		

## ABONNEMENT – REDEVANCE MENSUELLE POUR LES SERVICES UP

Redevance mensuelle (€/mois, contribution Recupel incl.)	16,94
--	-------

## COUTS ENERGIE VERTE (1)

	Région
Coûts énergie verte (c€/kWh)	Bruxelles-Capitale 1,000

## ELECTRICITE - COUTS DE RÉSEAUX: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION, DE TRANSPORT ET DE SUPPLEMENTS (2)

Gestionnaire du réseau de distribution	Normal	DISTRIBUTION					TRANSPORT	SUPPLEMENTS	
		Bihoraine heures pleines	Bihoraine heures creuses	Exclusif nuit	Terme fixe	Terme de puissance mise à disposition		Cotisation sur l'énergie	Cotisation fédérale (3)
Région de Bruxelles-Capitale	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)
SIBELGA	7,02	7,02	5,12	5,12	10,23	27,02	54,06	2,03	0,19261

## DROIT POUR LE FINANCEMENT OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC. MONTANTS INDEXÉS POUR 2020.

Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)
<= 1,44 kVA	0,00
> 1,44 et <= 6 kVA	10,08
> 6 et <= 9,6 kVA	16,20
> 9,6 et <= 13 kVA	20,28
> 13 et <= 18 kVA	30,36
> 18 et <= 36 kVA	40,44
> 36 et <= 56 kVA	81,00
> 56 kVA	131,64

## GAZ - COUTS DE RÉSEAUX: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION, DE TRANSPORT ET DE SUPPLEMENTS (2)

Gestionnaire du réseau de distribution	DISTRIBUTION						Tarif pour l'activité de comptage	TRANSPORT	SUPPLEMENTS			
	T1 0 - 5 000 kWh/an		T2 5 001 - 150 000 kWh/an		T3 150 001 - 1 000 000 kWh/an				Relevé annuel	Relevé mensuel	Coûts Fluxys (4)	Cotisation sur l'énergie
Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	
SIBELGA	4,32	1,785	38,28	1,106	812,88	0,590	16,08	610,75	0,150	0,12073	0,07513	

## OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (Région Bruxelles-Capitale)

Calibre du compteur	(€/an)
6 ou 10 m <sup>3</sup> /heure (5)	2,76
6 ou 10 m <sup>3</sup> /heure (6)	9,48
16 m <sup>3</sup> /heure	23,16
25 m <sup>3</sup> /heure	57,12
40 m <sup>3</sup> /heure	114,24
65 m <sup>3</sup> /heure	285,48
100 m <sup>3</sup> /heure	396,96
160 m <sup>3</sup> /heure	509,88
> 160 m <sup>3</sup> /heure	736,92

(\*) Prix valables pour tout contrat conclu entre le 1er février 2020 et le 29 février 2020 et commençant au plus tard le 31 août 2020.

(1) Ces coûts sont calculés de la manière suivante: Q x P<sub>c</sub> pour le coût énergie verte ainsi que le coût cogénération pour la Région Flamande. Q correspond au pourcentage, tel que déterminé également, des prélevements du Client pour lequel ENGIE doit remettre des certificats d'énergie verte et, le cas échéant, des certificats de cogénération. P<sub>c</sub> correspond au prix par certificat et s'élève (hors TVA) pour l'énergie verte à 71 € en Wallonie, à 100 € à Bruxelles et à 95 € en Flandres. Le prix par certificat de cogénération en Flandres s'élève à 25 €. Les coûts sont adaptés en fonction des modifications légales et sont repris séparément sur la facture.

(2) Les tarifs de réseau de distribution/transport applicables à partir du 23 janvier 2020, sont approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux (VRREG, CWaPE et BRUGEL).

(3) Pas soumis à la TVA.

(4) Les coûts de réseau de transport pour le gaz naturel (coûts Fluxys) sont estimés à 1,50 EUR/MWh (hors TVA) pour 2020 comme publiés par Fluxys.

(5) Lorsque la dernière consommation annuelle standardisée calculée est inférieure ou égale à 5 000 kWh.

(6) Lorsque la dernière consommation annuelle standardisée calculée est supérieure à 5 000 kWh.

Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de "Up pro" : sources d'énergie renouvelables (100 %).